

## Annexe 3 : Biodiversité et produits phytosanitaires

Voici quelques questions qui pourront éventuellement alimenter vos discussions suite à la lecture de ces documents :

- Pourquoi utilise-t-on des produits phytopharmaceutiques (PPP) en agriculture ?
- Quels sont les principaux impacts de l'utilisation des PPP ?
- Quels sont les outils mis en place en France pour réduire notre dépendance aux PPP ? Quels sont les résultats obtenus ?

## DOCUMENT 3 : EXTRAIT DU PLAN DE PRÉSENTATION ECOPHYTO II+<sup>1</sup>

Initié en 2008, le Plan Écophyto I avait pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un délai de 10 ans, si possible. Il s'inscrit dans le cadre de la directive européenne 2009/128(...) qui demande à ce que « les États membres aient recours à des plans d'action nationaux visant à fixer des objectifs quantitatifs, des cibles, des mesures, des calendriers et des indicateurs en vue de réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et à encourager le développement et l'introduction de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et de méthodes ou de techniques de substitution en vue de réduire la dépendance à l'égard de l'utilisation des pesticides ».

Entre 2009 et 2014, de nombreuses actions structurantes ont été mises en place (...). Pourtant, au niveau national, le Plan n'avait pas atteint les résultats escomptés, puisque l'on constate une légère augmentation de 5 % du recours à ces produits entre la période 2009-2010- 2011 et la période 2011-2012-2013.

(...) Une mission parlementaire a (...) conclu que plusieurs conditions nécessaires à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) étaient en place, mais que l'ensemble des conditions suffisantes n'étaient pas réunies. Sur cette base, le Plan Écophyto II a été publié le 26 octobre 2015. Il a confirmé l'objectif de réduire de moitié l'utilisation des PPP en 10 ans (avant 2025) (...) avec une trajectoire en deux temps. D'abord, à l'horizon 2020, une réduction de 25 % est visée, par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles. Ensuite, une réduction de 50 % à l'horizon 2025, qui reposera sur des mutations profondes des systèmes de production et des filières soutenues par des déterminants politiques de moyen et long terme et par les avancées de la science et de la technique. La transition entre ces deux périodes, dans cinq ans, sera l'occasion d'une nouvelle révision du Plan, conformément aux exigences de la directive 2009/128.

<sup>1</sup> Plan interministériel de présentation de passage ECOPHYTO II à ECOPHYTO II+, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

(...) Le Plan Écophyto II+ consolide certaines actions structurantes de la première période du Plan comme le réseau de fermes et d'expérimentation DEPHY, le dispositif de certificat individuel Certiphyto, les outils de diffusion d'information comme les bulletins de santé du végétal (...), les moyens alloués à la recherche et à l'innovation en particulier sur le développement de solutions innovantes moins impactantes pour l'environnement et la santé et d'alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et sur les impacts liés à l'utilisation de ces produits, dans un objectif de performance économique, environnementale, sanitaire et sociale.